COURS

Représenter les autres et servir l'intérêt général

6e

Programme d'enseignement moral et civique — arrêté du 29 mai 2024, BO n°24 du 13 juin 2024

Relue le 14 novembre 2026

Au collège, tu élis des délégués de classe ; dans ta commune, les habitants élisent un conseil municipal. Dans les deux cas, quelques personnes parlent et décident au nom de toutes les autres. Pourquoi fonctionner ainsi, et qu'attend-on de celles et ceux qu'on élit ?

1 Élire des représentants

DÉFINITION

Personne choisie pour parler et agir au nom d'un groupe : délégué de classe, conseiller municipal, député.

DÉFINITION

Régime où les citoyens élisent des représentants qui décident pour eux pendant la durée de leur mandat.

RÈGLE

Le **vote** est libre et **secret** (isoloir). En France, on vote aux élections politiques à partir de **18 ans**.

2 Le rôle du représentant

RÈGLE

Un délégué transmet les questions de la classe, participe au conseil de classe et rend compte aux élèves. Il ne défend pas seulement ses amis : il porte la parole de tous. Au collège, les élèves peuvent aussi siéger au **conseil de la vie collégienne** et au **conseil d'administration**.

3 L'intérêt général

DÉFINITION

Ce qui est bon pour l'ensemble d'une communauté, et pas seulement pour quelques personnes. Il peut entrer en conflit avec les **intérêts particuliers**.

RÈGLE

L'intérêt général tient aussi compte des **générations futures** : protéger l'environnement, c'est penser à ceux qui vivront après nous. Une décision juste se prend après avoir écouté les différents points de vue.

EXEMPLE

La classe veut une sortie au parc d'attractions ; le délégué apprend que deux élèves ne peuvent pas payer. Que doit-il faire ?

1. Il représente toute la classe, pas seulement la majorité.
2. Il en parle au professeur principal pour chercher une solution (aide du foyer, sortie moins chère).
3. Il rend compte à la classe sans nommer les élèves concernés.

Servir l'intérêt général, c'est chercher une décision qui inclut tout le monde, en respectant la vie privée de chacun.

LE PIÈGE QUI COÛTE LE PLUS DE POINTS

Croire que l'élu fait ce qu'il veut une fois élu. — Le représentant agit au nom des autres et doit leur rendre compte de ses actions.

Le réflexe : Se demander : au nom de qui agit-il ?

ANALYSER UNE DÉCISION COLLECTIVE

1. Identifier qui décide et au nom de qui.
2. Repérer les intérêts particuliers en jeu.
3. Chercher ce qui sert l'intérêt général.
4. Vérifier que la décision a été expliquée à tous.

À VÉRIFIER

- Ai-je défini les notions ?
- Ai-je cité le texte de référence ?
- Ai-je donné un exemple concret ?
- Ai-je justifié mon avis ?

À RETENIR

- **Représentant** : élu qui parle et agit au nom d'un groupe ; vote libre et secret.
- Délégué : porte la parole de toute la classe et rend compte ; CVC, conseil d'administration.
- **Intérêt général** ≠ intérêts particuliers ; il inclut les générations futures.